
Histoire urbaine de l'Orient romain tardif

Catherine Saliou



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/ashp/2366>

DOI : 10.4000/ashp.2366

ISSN : 1969-6310

Éditeur

Publications de l'École Pratique des Hautes Études

Édition imprimée

Date de publication : 1 septembre 2018

Pagination : 152-155

ISSN : 0766-0677

Référence électronique

Catherine Saliou, « Histoire urbaine de l'Orient romain tardif », *Annuaire de l'École pratique des hautes études (EPHE), Section des sciences historiques et philologiques* [En ligne], 149 | 2018, mis en ligne le 09 juillet 2018, consulté le 08 juillet 2021. URL : <http://journals.openedition.org/ashp/2366> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/ashp.2366>

Tous droits réservés : EPHE

HISTOIRE URBAINE DE L'ORIENT ROMAIN TARDIF

Directeur d'études : M^{me} Catherine SALIOU

Programme de l'année 2016-2017 : I. *Les sources écrites de l'histoire de l'espace urbain : cartes mentales antiochéennes*. — II. *Droit et construction privée : autour de l'operis noui nuntiatio*.

I. *Les sources écrites de l'histoire de l'espace urbain : cartes mentales antiochéennes*

On a poursuivi cette année la démarche engagée l'année précédente, qui consiste à étudier l'espace urbain d'Antioche sur l'Oronte en remontant dans le temps à partir de la fin de l'Antiquité (cf. *Annuaire* 148, 2015-2016, p. 124-127). Le travail effectué sur l'*Histoire ecclésiastique* d'Évagre le Scolastique avait notamment mis en évidence l'intérêt et la possibilité d'une réflexion sur les cartes mentales impliquées ou suggérées par les sources écrites. On a tenté de systématiser cette approche en l'appliquant à d'autres sources tardives (fin du VI^e s.-début du VII^e s.).

On a commencé par la *Vie* ancienne de Syméon Stylite le Jeune. Il faut d'emblée souligner le caractère composite de cette *Vie*, qui peut avoir entraîné la juxtaposition de plusieurs images mentales de la ville.

Les § 1-9 forment un ensemble bien individualisé, consacré aux origines et à l'enfance de Syméon à Antioche. L'église Saint-Jean-Baptiste, que rien n'empêche d'identifier à l'église Saint-Jean mentionnée par Malalas, joue un rôle essentiel dans le récit, au point qu'on peut se demander si ce dernier n'a pas été composé pour cette église. L'église désignée dans la *Vie* de Syméon Stylite le Jeune comme l'église Saint-Étienne était placée selon Sévère d'Antioche sous le double vocable d'Étienne et Thècle, et doit sans doute être identifiée à l'église évoquée dans la *Vie* de Sainte Thècle, construite selon l'auteur de cette *Vie* à l'emplacement même de la tentative de viol de Thècle par Alexandre.

Le § 57 est consacré au double récit de la vision par Syméon de la prise d'Antioche par les Perses en 540, puis de l'événement lui-même. Deux portes urbaines sont mentionnées, à deux reprises : la Porte du Sud-ouest, dite aussi Porte de la Mer, et la Porte du Sud. La comparaison de l'épisode de la prise d'Antioche par les Perses tel qu'il est relaté par l'historien Procope de Césarée d'une part et par l'auteur de la *Vie* de Syméon d'autre part a mis en évidence plusieurs points de rapprochement : mention de l'emploi d'échelles par les Perses pour franchir le rempart, d'un mouvement de fuite par le sud, d'une destruction seulement partielle de la ville. Les deux textes témoignent de l'étonnement suscité chez les contemporains par le fait qu'une issue ait été laissée ouverte à la fuite. Ces constatations mettent en évidence la qualité de la *Vie* ancienne de Syméon comme source sur l'histoire d'Antioche.

Le récit d'un épisode d'attaque de peste (§ 126-129) mentionne un quartier (les *Kerataiai*) dont il donne les limites : Chérubins, Porte de Daphné, et un lieu désigné comme « de Rhodiôn ». L'indication que la maladie pouvait sévir dans un quartier

sans que d'autres soient touchés correspond à une remarque d'Évagre le Scolastique dans son *Histoire Ecclésiastique*.

Une longue séquence (§ 157-165) est consacrée aux relations entre Syméon et des impies qui sont plutôt des chrétiens hétérodoxes que des païens, et à la répression menée contre eux par un représentant du pouvoir impérial nommé Amantios. L'identification de ce dernier est problématique, tout comme la datation précise de l'épisode, qui doit cependant avoir eu lieu entre 550 et 560. La rue principale d'Antioche, désignée comme « la *plateia* (πλατεῖα) » (ainsi que c'est déjà le cas dans l'œuvre de Flavius Josèphe, au 1^{er} s. apr. J.-C., puis dans celle de Malalas), est le théâtre de plusieurs séquences, et se trouve mentionnée quatre fois, dans le cadre d'une vision prophétique de l'arrivée d'Amantios à Antioche (§ 160), puis dans le récit de la répression (§ 161), et enfin, à deux reprises, lors d'un épisode de guérison d'un mendiant (§ 162-163). Un autodafé a lieu au milieu du « stade » (ἐν μέσῳ τοῦ σταδίου) – le terme pouvant désigner en réalité n'importe quel édifice de spectacle.

Le § 72, consacré à l'arrivée de l'évêque Domninos à Antioche en 545, mentionne l'église Saint-Job, aux portes de la ville, et les mendiants qui y sont rassemblés. Cet épisode frappe par sa brièveté et sa relative simplicité : Domninos agit mal, Syméon prophétise son châtement, qui se réalise aussitôt. Cette structure est assez proche de celle de l'épisode de la mort du *scholastikos* Anastasios (§ 224), où est mentionné un édifice désigné comme « la Diphôtos », probablement identifiable à la basilique d'Anatolios mentionnée par Malalas et Évagre le Scolastique, et un bain d'hiver identifiable quant à lui à la section hivernale du bain saisonnier dont Évagre signale la destruction lors du tremblement de terre de 588.

Deux passages comportent le toponyme *Apatè*, désignant d'abord un « quartier » (γαῖονία) d'Antioche, puis une localité « proche » de la ville (§ 141, § 188). On a rappelé que cette apparente contradiction pouvait n'être que la conséquence de la rétraction urbaine décidée par Justinien.

On est ainsi parvenu au terme de l'inventaire des références à l'espace urbain d'Antioche dans la *Vie* ancienne de Syméon Stylite le Jeune. La confection d'un tableau a permis de formuler quelques remarques. Le caractère composite du texte implique que l'on peut avoir affaire en réalité à une juxtaposition de cartes mentales. On y retrouve en tout cas les éléments identifiés dans l'essai fondateur de Kevin Lynch (*The image of the city*, 1960) : limites, secteurs et points de repère. Les indications topographiques assurent diverses fonctions : elles permettent une forme d'appropriation du saint, en l'associant à un lieu ; elle servent à authentifier un épisode ; elles peuvent enfin jouer un rôle dans le déroulement d'une séquence. La comparaison des inventaires réalisés à partir de la *Vie* de Syméon et de l'*Histoire ecclésiastique* d'Évagre met en évidence un certain nombre de points communs : importance des limites, qu'il s'agisse des limites actuelles de la ville ou des vestiges de limites antérieures, et l'importance de la Porte Sud, menant vers Daphné ; découpage de l'espace urbain en « quartiers » ou districts ; opposition entre la partie basse de la ville et la montagne ; importance des édifices civils, tels que portiques, « basiliques » et bains dans l'espace urbain et la vie urbaine ; présence aussi des églises. Les principales spécificités présentées par la *Vie* de Syméon sont l'absence de tout regard antique et même de tout intérêt explicite pour l'espace urbain en tant que tel, la présence de

la rue principale et l'absence de l'Oronte. La séance suivante a été consacrée à une réflexion sur les représentations graphiques de ces cartes mentales, sur les relations entre carte mentale et plan restitué, et entre carte mentale et espace urbain concret. Cette réflexion s'est appuyée sur les cartes archéologiques d'Antioche actuellement disponibles, sur une critique du plan restitué de G. Downey, et sur des schémas et croquis préliminaires réalisés à partir de l'étude des sources.

On a ensuite commencé l'étude du *Pré Spirituel* de Jean Moschos. Le caractère de compilation du recueil exclut de prétendre l'utiliser pour restituer une carte mentale cohérente mais son apport n'en est pas moins précieux. Antioche est le cadre de plusieurs anecdotes censées s'être déroulées entre le début du v^e s. et la fin du vi^e s. L'une d'entre elle évoque la reconstruction d'Antioche après un séisme, qui doit être le séisme de 526 (§ 37). Une autre (§ 78) mentionne un « monastère des Géants » situé dans ou à proximité d'une ville désignée comme « la cité de Dieu » (ἐν Θεοῦ τῆ πόλει). Or on sait que Jérusalem peut aussi être désignée comme la « cité de Dieu ». Toutefois, ce n'est jamais le cas dans l'œuvre de Moschos. Il faut donc admettre que l'épisode se déroule bien à Antioche, officiellement renommée « Théoupolis » (« cité-de-Dieu ») après le tremblement de terre de 528. Le nom du « monastère des Géants » renvoie à la tradition attestée par Malalas selon laquelle les Antiochéens vivent « au pays des Géants » et le monastère doit donc tirer son nom d'un toponyme préexistant désignant le lieu où il se trouve.

Un épisode se déroule au lieu-dit « Chérubins », bien attesté par diverses sources déjà étudiées et que l'on s'est donc contenté de rappeler brièvement. On n'a pas insisté non plus sur les passages concernant le *Koimètèrion*, déjà examinés précédemment. On a souligné cependant que la présence récurrente des « Chérubins » dans le *Pré Spirituel*, la *Vie* ancienne de Syméon le Jeune et l'*Histoire ecclésiastique* d'Évagre, et du *Koimètèrion* dans le *Pré* et l'*Histoire ecclésiastique*, témoigne de l'importance de ces deux lieux dans l'image de la ville à la fin du vi^e s.

Une anecdote édifiante transmise de façon séparée (*BHG* 1444z) concerne un moine « du monastère du (quartier) de Justinien » (τοῦ μοναστηρίου τῶν Ἰουστινιανοῦ) ou « de Casianos » (Κασιανοῦ). Dans une version syriaque, le monastère est « dit de (ou du quartier de) Qasyan ». Si le monastère est désigné comme « (du quartier?) de Qasyan / Casianos », on l'associerait volontiers à l'église de Casianos, future église Saint-Pierre à l'époque des Croisades. S'il s'agit bien du monastère « du quartier de Justinien », il s'agirait de la seule attestation de l'existence de ce quartier.

Une ultime séance a été consacrée à l'apport du texte de Procope de Césarée.

II. Droit et construction privée : autour de l'operis noui nuntiatio

Le travail effectué les années précédentes à propos de la Loi de Zénon sur la construction privée à Constantinople (*Annuaire* 146, 2013-2014, p. 109-110 et 147, 2014-2015, p. 114-117) a mis en évidence la nécessité d'une réflexion approfondie sur l'*operis noui nuntiatio* et son évolution dans l'Antiquité tardive. L'*operis noui nuntiatio* (dénonciation de nouvel œuvre) est une démarche qui permet à un particulier d'exiger l'interruption immédiate d'un chantier de construction entrepris par un tiers. Les seules sources concernant cette institution pour la période républicaine

et le Haut Empire sont de nature normative ou jurisprudentielle. L'expression *operis noui nuntiatio* est employée dans la législation impériale de l'Antiquité tardive et les sources littéraires et papyrologiques tardives fournissent également des informations précieuses. Le Digeste lui-même peut être lu dans une perspective tardo-antique. L'objectif est donc de reprendre les textes du Digeste en essayant de les étudier, non dans une perspective classique, mais du point de vue des premiers lecteurs, voire des compilateurs du Digeste. Il s'agit pour commencer de procéder à une lecture suivie du chapitre 1 du titre XXXIX du Digeste en s'interrogeant sur sa cohérence interne d'ensemble, et en se demandant ce qui, dans les différents fragments, est ancien mais toujours d'actualité ou susceptible d'être réactualisé au VI^e s., doit être considéré comme définitivement fossilisé, ou encore témoigne de l'intervention des compilateurs du Digeste. On a traduit cette année les fragments 1 à 19 de ce titre, en lisant en regard les quelques passages correspondants disponibles des Basiliques. Cette lecture continue a permis notamment de constater la présence de traces d'une évolution de la doctrine, ou de débats encore possibles à propos des critères de légitimité de l'*operis noui nuntiatio*, l'existence d'une différenciation entre les constructions sur sol privé et sur sol public et la place prépondérante accordée aux problèmes d'éclairément, et donc à la question de la surélévation des édifices, dans les exemples choisis et les cas concrets envisagés.